



Vente aux enchères d'une maison

Par **mia13**, le **27/01/2009** à **17:20**

Bonjour et merci de votre collaboration mon sujet: " Je souhaiterais créer 30 000 billets à un prix fixe de 100€ l'unité par le biais d'un site de vente aux enchères (Ebay) afin de vendre une de mes maisons. Un gagnant serait tiré au sort une fois la totalité des billets vendus , un seul serait l'heureux gagnant de cette vente un peu particulière le tout déposé chez un huissier et un notaire avec ouverture d'un compte approvisionné et bloqué jusqu'à la totalité des billets vendus".

Est ce que juridiquement cela est possible et quelles seraient les démarches juridiques à effectuer, existe t-il un avocat sur marseille qui pourrait m'aider dans mes démarches ??
sincères salutations

Par **Marion2**, le **27/01/2009** à **18:02**

Vous ne dites jamais bonjour ?

Par **mia13**, le **28/01/2009** à **07:32**

milles excuses..... pris dans mon texte j'en ai oublié l'essentiel ,alors bonjour !! et merci de m'éclairer sur la possibilité d'une telle vente .sincères salutations Patririck TOMASINO .

Par **timati**, le **28/01/2009** à **10:33**

Bonjour,

Vous, vous avez regardé la télé la semaine dernière. Cette enchère a été pratiquée en belgique (je crois). Mais il était précisé à la fin du reportage qu'une telle loterie est interdite en France.

Donc...